



efficace et fiable

## Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 18.07.2006  
remplace toutes les versions précédentes

---

<b>Dénomination commerciale :</b>	GOAL
Design Code	A9727B
AGI Code	137602
Dénomination commerciale de MSDS: Version/Date	GOAL <b>Fiche de données de sécurité, Code produit: 15616, Date de révision: Nov. 04, Référence: AGP12</b>

---

<b>Fournisseur</b>	Maag Agro, Syngenta Agro AG CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
<b>Information sur le produit</b>	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
<b>Numéro d'urgence</b>	<b>145</b> ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
<b>Producteur</b>	Dow AgroSciences S.A.S. Service Commercial Marco Polo, Bâtiment B ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220 790 Avenue de Docteur Donat 06254 Mougins Cedex / France

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.  
Service Commercial  
Marco Polo, Bâtiment B  
ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220  
790 Avenue du Docteur Donat  
06254 MOUGINS CEDEX / FRANCE

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48  
(HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **GOAL 2E HERBICIDE**

Code produit: 15616      Date de création: Avril 99      Référence: AGP12  
Date de révision : Nov. 04 (Section(s) 3, 15 & 16)

---

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)**

			CAS	NØ CE
Oxyfluorène	240 g/l (23 %)	N; R50/53	42874-03-3	255-983-0
N,N-Diméthylformamide	7 %	T, Repr.2; R61 Xn; R20/21, Xi; R36	000068-12-2	200-679-5
Cyclohexanone	11 %	Xn; R20, R10	000108-94-1	203-631-1
Xylène	48 %	Xn; R20/21, Xi; R38, R10	001330-20-7	215-535-7
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	GF1193			

---

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. Irritant pour les yeux et la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

---

### 4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

#### **Ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence à l'hôpital. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante ; retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

#### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### **Inhalation**

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

#### **Note au médecin**

Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient. Ce produit contient un mélange de solvants. Les signes de toxicité sont probablement dus au solvant. Les symptômes d'une surexposition peuvent inclure des effets sur le système nerveux central tels que des maux de tête, des étourdissements ou une anesthésie. Si un lavage gastrique est effectué, recommander un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone. Extincteurs à poudre. Mousse. Brouillard d'eau ou fines gouttelettes.

#### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion contiennent : Acide chlorhydrique. Acide fluorhydrique. Oxydes d'azote.

#### **Protection des intervenants**

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Informations supplémentaires**

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8). Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la zone cutanée concernée au savon et à l'eau, et laver les vêtements avant réutilisation ou les éliminer.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### Méthodes de nettoyage

Contenir et recouvrir les déversements à l'aide de grandes quantités de sable, de terre ou de tout autre produit absorbant immédiatement disponible. Brosser vigoureusement pour faciliter l'absorption. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être fermés et bien identifiés. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

### Informations supplémentaires

Eliminer toute source d'ignition. Ventiler la zone où a eu lieu la fuite ou le déversement. Ne pas respirer les vapeurs.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Relier les récipients à la terre avant le transfert du produit pour réduire le risque d'une formation d'étincelle due à l'électricité statique. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

### Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

### Informations supplémentaires

Les récipients, même vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou effectuer des opérations similaires sur les récipients vides ou à proximité.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

Oxyfluorène: Recommandation Dow AgroSciences IHG: 0.2 mg/m<sup>3</sup>.

Cyclohexanone :

ACGIH (USA) TLV, TWA-8 heures (moyenne sur 8 heures): 25 ppm.

Valeurs françaises :

VLE 8 heures : 40,8 mg/m<sup>3</sup>, VLE court-terme : 81,6 mg/m<sup>3</sup>

Xylène :

ACGIH (USA) TLV, TWA-8 heures (moyenne sur 8 heures): 435 mg/m<sup>3</sup> ou 100 ppm.

Valeurs établies par l'Union Européenne : VLE : 442 mg/m<sup>3</sup> ou

100 ppm, VME (moyenne pondérée sur 8 heures) : 221 mg/m<sup>3</sup> ou 50 ppm.

Possibilité d'une pénétration cutanée.

### Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation générale et/ou d'aspiration locale afin de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition.

### Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

### Protection des mains et de la peau

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes pour travaux chimiques.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: aromatique
Point d'éclair	: 25-27 deg.C (xylène)
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
Densité	: 1.00 g/cm <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

efficace et fiable

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

### Conditions à éviter

Eviter les températures élevées (au niveau ou près du point d'éclair), les flammes nues, les étincelles et la lumière solaire directe.

### Matières à éviter

Eviter le contact avec : Acides. Bases. Amines. Halogènes.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique contiennent : Acide chlorhydrique. Acide fluorhydrique.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

D'après des données relatives à une formulation similaire.

### Ingestion

Toxicité faible par ingestion.

DL50 par voie orale, pour le rat : > 2000 mg/kg.

### Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : > 5000 mg/kg. Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. Une exposition unique et brève peut provoquer une irritation cutanée.

### Sensibilisation

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la matière active.

Ne sensibilise pas la peau des cochons d'Inde.

### Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire grave.

### Inhalation

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte. CL50, par inhalation, pour le rat : > 5 mg/L.

### Informations supplémentaires

Non cancérigène. Non mutagène.

Diméthylformamide : Cette substance est classée toxique pour la reproduction catégorie 2 dans la CE.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).

### Persistance et dégradabilité

Ce produit se dégrade rapidement dans l'eau. Les processus majeurs de dégradation sont la photolyse et la photodégradation. La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 300 jours. Potentiel de mobilité dans le sol : très faible (Koc entre 2000 et 5000).

### Toxicité aquatique

Produit très toxique pour les poissons dans des conditions aiguës (CL50 < 1mg/L).

Produit toxique pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (1 mg/L < CE50 < 10 mg/L).

### Toxicité aviaire.

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

### Informations supplémentaires

N'est pas toxique pour les abeilles.

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit considéré comme toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### -Voies terrestres

Dénomination d'expédition: FLAMMABLE LIQUID,N.O.S. (Xylene and Oxyfluorfen 23%)

Route / Rail ADR/RID	: 3	Etiquette:	3
Code de classification	: F1		
Groupe d'Emballage	: III		
Kemler Code	: 30	No. ONU	: 1993
Tremcard	CEFIC : 30GF1-III		

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

efficace et fiable

---

**-Voie maritime**

Dénomination d'expédition: FLAMMABLE LIQUID,N.O.S. (Xylene and Oxyfluorfen 23%)

Mer - Classe OMCI : 3 No. ONU: 1993 Etiquetage: 3  
Groupe d'Emballage : III EMS: 3-07  
Polluant Marin : Y (Y/N)

**-Voie aérienne**

Dénomination d'expédition: FLAMMABLE LIQUID,N.O.S. (Xylene and Oxyfluorfen 23%)

Air - Classe OACI/IATA : 3 No. ONU: 1993 Etiquetage: 3  
Sous Catégorie :  
Groupe d'Emballage : III Instr. Emball. Passager : 309  
Instr. Emball. Cargo : 310

**Remarque:** Envoi d'échantillons par la poste interdit.

---

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Classement proposé conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la Directive 1999/45/CE.****Symbole de danger :** T – Toxique  
N – Dangereux pour l'environnement**Risques particuliers :** R10 Inflammable.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**Conseils de prudence :** S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S53 Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06

GOAL 2E HERBICIDE

efficace et fiable

---

**Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en France :**

Xi - Irritant  
R10 Inflammable  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

---

**16. AUTRES INFORMATIONS****Phrases de risques dans la section 2 :**

R10 Inflammable  
R20 Nocif par inhalation.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R38 Irritant pour la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Délai de rentrée dans les parcelles traitées**

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.